

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1819

22 juillet 2015

SOMMAIRE

2 Way Capital Partners S.à r.l.	87312	Objectware Luxembourg S.à r.l.	87269
Andbank Asset Management Luxembourg ..	87274	Obsieger Capital Management S.A.	87267
Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S.	87274	OCM Wembley Propco S.à r.l.	87276
Arno Bijoux Sàrl	87266	One Distribution Lux 2 S.à r.l.	87268
Aviva Investors II	87274	One Distribution Lux 2 S.à r.l.	87269
BSI Flex	87273	One Distribution S.à r.l.	87273
City RE 32 S.à r.l.	87312	Optifid S.A.	87272
City RE 33 S.à r.l.	87266	Palladium S.à r.l.	87268
Cortland Investors II S.à.r.l.	87270	Parfume S.A.	87269
CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l.	87267	Pierre PAULUS LUX S.à r.l.	87268
Edcon (BC)	87267	Pietra Investments S.à r.l.	87270
E.M.B.I. S.à.r.l.	87267	Pizzeria-Lounge S.à r.l.	87271
German Retail Income 6 S.à.r.l.	87288	Polaris S.A.	87272
Jost-Global GP S.à r.l.	87266	Polo Holdings S.à r.l.	87271
Kalliance S.à r.l. SPF	87266	Predica Infrastructure S.A.	87267
La Mondiale Europartner S.A.	87266	Radar Executive S.A.	87271
Namolux S.A.	87272	RS Pose d'Armatures	87273
Natural Ré S.A.	87270	Sailing Investment Co, S.à r.l.	87288
Neoclines Lux S.A.	87273	Spotworld S.A.	87275
New Era Management	87269	Trust Invest S.A.	87274
NNS Holding S.à r.l.	87268	TS-704 S.à r.l.	87284
NPE Immo s.à r.l.	87272	Viclux Soparfi S.A.	87304

Arno Bijoux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 55BIS, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 87.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078246/9.
(150089594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.
Référence de publication: 2015078609/10.
(150090038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Kalliance S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 182.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
KALLIANCE S.à r.l. spf
Référence de publication: 2015078593/10.
(150089869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Jost-Global GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 157.319.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078585/11.
(150089467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Signature.

City RE 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.938.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2015.
Pour la Société
Référence de publication: 2015075873/14.
(150086697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

E.M.B.I. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 100.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076766/9.

(150088306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Predica Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.978.

Les statuts coordonnés au 23 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015079795/10.

(150090922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.**Capital social: ZAR 9.929.423,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les comptes consolidés au 29 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mai 2015.

Référence de publication: 2015078404/10.

(150089822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

CSCP II Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015078364/12.

(150090308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Obsieger Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 186.593.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenu en date du 15 mai 2015

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 15 mai 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré du 37, Val Saint André à L-1128 Luxembourg vers l'adresse 50 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015080667/13.

(150092702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

One Distribution Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 494.700,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 154.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080671/9.

(150091856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Palladium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.048.

EXTRAIT

En date du 28 mai 2015 la société a pris acte des démissions des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080706/11.

(150092088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pierre PAULUS LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.962.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080694/12.

(150092085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.796.409,64.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.863.

En date du 19 décembre 2013, l'associé de la Société, SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B-124732, a cédé deux millions deux cent quarante-huit mille quatre cent soixante-seize (2.248.476) parts sociales de catégorie A3 d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune qu'elle détenait dans la Société, à la société OS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B-124805.

En conséquence de cette cession de parts sociales de catégorie A3, OS Luxembourg S.à r.l., précitée, associé de la Société, détient deux millions deux cent quarante-huit mille quatre cent soixante-seize (2.248.476) parts sociales de catégorie A3 d'une valeur nominale de EUR 0,01 dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour NNS Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015080663/22.

(150091834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

New Era Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 187.819.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080656/10.

(150091890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Parfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.817.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Marco Gostoli, Madame Hélène Mercier et CL Management S.A. ont présenté leur démission de leur fonctions d'administrateur en date du 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARFUME S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015080708/13.

(150092282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

One Distribution Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 494.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.407.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 mai 2015, a transféré le siège social de la société, avec effet immédiat, du 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour One Distribution Lux 2 S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015080672/15.

(150092125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Objectware Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 80.630.

EXTRAIT

L'associé unique a pris la décision suivante:

Le siège social de la société est établi avec effet au 1^{er} juin 2015 au 5 rue de la Reine L-2418 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

OBJECTWARE LUXEMBOURG SARL

Fiduciaire des PME.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015080678/16.

(150092039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pietra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 181.998.

Il résulte d'un contrat de cession signé sous seing privé le 29 mai 2015 que MENSA ASSETS INC. a cédé les 250 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à BERNSTEN INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social au 5^{ème} étage, Ritter House, Wickham's Cay II, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, VG 1110, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1767464.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015080695/14.

(150092213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Cortland Investors II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 193.140.

EXTRAIT

Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Bouake (République de Côte D'Ivoire), avec adresse professionnelle au 68, Pall Mall, 3rd Floor, GB SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015080248/15.

(150092623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Natural Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.503.

Rectifie et remplace le dépôt L150080671 du 12/05/2015

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 4 mai 2015 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Juan Felip Font, Plaza del Gas, 1, E-08003 Barcelone, Espagne;
- Sergio Carlos Martinez Castro, Plaza del Gas, 1, E-08003 Barcelone, Espagne;
- Brian Collins, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg;
- Claude Weber, 74, rue de Merl, L-2146, Luxembourg, Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 délibérant sur les comptes annuels de 2015.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. (RCSL B65477) avec siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 délibérant sur les comptes annuels de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015080651/24.

(150091732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Radar Executiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 165.961.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 19 mai 2015, l'actionnaire unique a décidé de révoquer Monsieur Wilfred VAN DAM en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet au 1^{er} juin 2015.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080726/17.

(150092488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pizzeria-Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.990.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2015

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 mai 2015 au siège de la société:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de changer l'adresse du siège social comme suit ceci avec effet immédiat:

- 94A, boulevard de la Pétrusse

L-2320 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080698/18.

(150092002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Polo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.065,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 180.379.

Il résulte d'un contrat de cession que la société CPL Investments Guernsey L.P. a transféré les parts sociales suivantes de la société Polo Holdings S.à. r.l. à la société Project Polo Capital Limited, société constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) en date du 15 mai 2015:

13.333 [treize mille trois cent trente-trois] parts sociales de catégorie A

13.333 [treize mille trois cent trente-trois] parts sociales de catégorie B

13.333 [treize mille trois cent trente-trois] parts sociales de catégorie C

13.333 [treize mille trois cent trente-trois] parts sociales de catégorie D

13.333 [treize mille trois cent trente-trois] parts sociales de catégorie E

133.350 [cent trente-trois mille trois cent cinquante] parts sociales de catégorie F

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080699/19.

(150092143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

NPE Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 180.789.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080664/9.

(150092144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Polaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080719/10.

(150092644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Optifid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.241.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Claude GEIBEN

Administrateur

Référence de publication: 2015080688/12.

(150092486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Namolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 183.534.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 18 mai 2015

1. Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Ludovic HOLINIER né le 6 décembre 1967 à F - Flers-Lez-Lille, Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre - F - 59964 Croix Cedex,

- Monsieur François REMY, né le 20 mars 1962 à F- Réole, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

- Monsieur Olivier BARBRY, né le 23 septembre 1967 à F - Armentières, Directeur du Contrôle de gestion Auchan France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq,

- Monsieur Xavier PREVOST, né le 28 janvier 1964 à B - Mouscron, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F -59650 Villeneuve d'Ascq,

sont renouvelés pour une période d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2016.

2. Le mandat de commissaire de Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à Lille (France), Directeur Financier, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg est renouvelé pour une période d'un an Monsieur Delbecq est chargé de la revue des comptes clôturant au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2015080650/23.

(150092355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

RS Pose d'Armatures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 164.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080743/10.

(150092679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Neoclides Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 102.066.

1. L'adresse de l'administrateur Marco Brehm a changé et est désormais au 6B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
2. Le siège social du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers a changé et est désormais au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015080655/12.

(150092626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

One Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.100,00.

Siège social: L-1156 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 154.397.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 mai 2015, a transféré le siège social de la société, avec effet immédiat, du 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour One Distribution S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015080673/15.

(150092126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.419.

EXTRAIT

En date du 11 Mai 2015, le Conseil d'administration de la Société décide:

- D'acter la démission de Monsieur Pierre-Antoine BOULAT en tant que Membre du conseil d'administration, avec effet au 30 Avril 2015.

- De co-opter Monsieur Andrea Mario Giovanni FINCATO, né le 1^{er} Octobre 1963 à Milan, Italie, et ayant son adresse professionnelle au 2 Via Magatti, 6900 Lugano, Suisse, en tant que Membre du conseil d'administration, avec effet au 30 Avril 2015, et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Le Mandataire

Référence de publication: 2015080223/17.

(150092189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Applied Materials 1 LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 300,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.274.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077571/9.

(150089396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Trust Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.048.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077441/11.

(150087382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015080128/12.

(150092309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Aviva Investors II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.660.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Mercredi 29 Avril 2015

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale de la Société qu'au 29 Avril 2015, le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- M. Emmanuel BABINET, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 24-26, rue de la Pépinière, 75008 Paris, France;

- M. Timothy LUCAS, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au No 1 Poultry EC2R 8EJ Londres, Royaume-Uni;

- M. Mark PHILLIPS, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg.

L'Assemblée Générale a ré élu PricewaterhouseCoopers (PWC), ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 Mai 2015.

Référence de publication: 2015080145/22.

(150091903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Spotworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 181.329.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den achten Tag im Monat Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft „SPOTWORLD S.A.“, mit Sitz zu L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 181.329, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 22. Oktober 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 3204 vom 17. Dezember 2013, (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Stefan BACH, Dipl. Betriebswirt, wohnhaft in L-1134 Luxemburg, 36, rue Charles Arendt.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sylvie Ramos, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Senningerber.

Die Versammlung erwählt zum Stimmzähler Herrn Stefan BACH, vorgeannt.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Bestätigung, dass die Aktien Namensaktien sind und bleiben und dementsprechende Anpassung von Artikel 5 wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgeschriebenen Auskünfte.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister begründet.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.“

2.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster und Einziger Beschluss:

Die Generalversammlung bestätigt, dass die Aktien der Gesellschaft Namensaktien sind und bleiben und dementsprechende Anpassung von Artikel 5 wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von dreihundertzehn Euro (EUR 310,-) pro Aktie.

Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Gesetzes von 1915 vorgeschriebenen Auskünfte.

Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister begründet.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.“

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Sylvie Ramos, Stefan Bach, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 mai 2015. 1LAC / 2015 / 14753. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Mai 2015.

Référence de publication: 2015078844/70.

(150089665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

OCM Wembley Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.018.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May,
before us, Maître Marc Loesch, notary in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

OCM LUXEMBOURG WEMBLEY HOLDINGS S.A R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.449 and having a share capital of GBP 12,500,

here represented by Frank Stolz, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given in Luxembourg, on May 12, 2015.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "OCM Wembley Propco S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company

at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may represent one or several managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

15.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

15.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon OCM LUXEMBOURG WEMBLEY HOLDINGS S.A R.L, prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500).

The aggregate amount of twelve thousand and five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an unlimited period:

- Mr. Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Mr. Mark HULBERT, company manager, born on December 16, 1964 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

OCM LUXEMBOURG WEMBLEY HOLDINGS S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.449 et ayant un capital social de GBP 12.500,-,

ici représentée par Frank Stolz, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 mai 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Wembley Propco S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres britanniques (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre britannique (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société,

avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

15.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

15.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM LUXEMBOURG WEMBLEY HOLDINGS S.A R.L, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre britannique (GBP 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un versement en espèce d'un montant de douze mille cinq cents livres britanniques (GBP 12.500,-).

Le montant total de douze mille cinq cents livres britanniques (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il l'a été démontré au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- M. Mark HULBERT, gérant de sociétés, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 mai 2015. GAC/2015/4255. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077192/433.

(150088396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

TS-704 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 197.009.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of May.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TERMEER BEHEER B.V., a private limited liability company under The Netherlands laws, whose registered office is set at 5026RN Tilburg, Saal van Zwanenbergweg 10, registered with the Chamber of Commerce in Tilburg under n° 18000765,

here represented by Mr Nicolas FELTGEN, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 23 April 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here above stated, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. These articles govern a Luxembourg limited liability company named "TS-704 S. à r. l.", hereinafter "the Company".

The law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, hereinafter "the Law" is applicable on a supplementary basis.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company has as purposes trade in any form, especially e-commerce by an online trading platform or otherwise, import-export, wholesale or retail, including but not limited to trade in footwear, leather goods and all fashion accessories.

In addition, the company may carry out any commercial activity unless it is specifically regulated.

In general, it can make all the commercial, financial, securities and property operations directly related to its corporate purpose or which would be likely to facilitate or develop it as well as are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in the Law.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the Law.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company is managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, each manager has the most extensive powers to act on behalf of the company and to represent it in all circumstances under his single signature.

Art. 12. A manager does not contract any personal obligation, by reason of its function. Single agent, it is only responsible for the execution of its mandate.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the Law.

Art. 15. The business year begins on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

Art. 16. Every year on the 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation is carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. When, and as long as a partner has all the shares in his hands alone, the Company is a single member (unipersonal) company to which apply the provisions of the Law specific to this situation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2015

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros) each have been entirely subscribed by TERMEER BEHEER B.V., predesignated.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole member

The sole member, predesignated, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of the Company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Mr Eduard Robert TERMEER, companies director, born in Goirle on 18 September 1979, residing in Koningsweg 23, NL-5211BE 's-Hertogenbosch, The Netherlands.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is appointed from today for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 9, rue du Laboratoire, L- 1911 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TERMEER BEHEER B.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, dont le siège social est établi à 5026RN Tilburg, Saal van Zwanenbergweg 10, inscrite à la Chambre de Commerce de Tilburg aux Pays- Bas sous le numéro 18000765,

ici représentée par Monsieur Nicolas FELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Les présents statuts régissent une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée «TS-704 S. à r. l.», ci-après «la Société».

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ci-après «la Loi» est d'application à titre supplétif.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce sous toutes ses formes, notamment l'e-commerce par le biais d'une plateforme de commerce en ligne ou autres, l'import-export, le commerce en gros ou en détail et notamment mais non exclusivement le commerce de chaussures, d'articles en cuir et de tous accessoires de mode.

En outre, la société peut exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle peut faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à faciliter ou développer la réalisation ainsi que toutes celles se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social peut, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la Loi.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Chaque gérant a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter dans toutes les circonstances sous sa signature individuelle.

Art. 12. Un gérant ne contracte aucune obligation personnelle, à raison de sa fonction. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un liquidateur, associé, gérant ou non, nommé par l'assemblée générale qui détermine ses pouvoirs et sa rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle à laquelle s'appliquent les dispositions spécifiques de la Loi relatives à cette situation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Paiement

Les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune ont été entièrement souscrites par TERMEER BEHEER B.V., prédésigné.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Monsieur Eduard Robert TERMEER, administrateur de sociétés, né à Goirle, Pays-Bas, le 18 septembre 1979, demeurant à Koningsweg, 23, NL- 5211BE 's-Hertogenbosch, Pays-Bas.

Il peut nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant débute ce jour pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée du mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. FELTGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 08 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077442/192.

(150088225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Sailing Investment Co, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 194.129.

Les statuts coordonnés au 18/05/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2015.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015079866/12.

(150091498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

German Retail Income 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 195.908.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared:

German Retail Income 2 LP, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP and registered with the Jersey companies' registry under number 1955 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with business address in Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares of German Retail Income 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.908 (the "Company"). The Company was incorporated on 27 March 2015 pursuant to a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, currently in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended so far.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(i) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 237,500), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) by way of the issuance of two hundred and thirty-seven thousand five hundred (237,500) new shares, having a par value of EUR 1.- each (together the "New Shares").

(ii) Subscription to and payment in full of the New Shares together with share premium in a total amount of two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000.-) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three million one hundred and thirtyseven thousand five hundred Euro (EUR 3,137,500.-).

(iii) Conversion of the then existing two hundred and fifty thousand (250,000) shares of the Company, having a par value of EUR 1 each, into twenty-five thousand (25,000) class A shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class B shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class C shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class D shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class E shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class F shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class G shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class H shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class I shares of the Company, and twenty-five thousand (25,000) class J shares of the Company, having a par value of EUR 1.- each and re-allocation of the paid-in share premium in an aggregate amount of two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000.-) pro rata to each of these class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, such that each class of shares is allocated in aggregate a share premium of two hundred and ninety thousand Euro (EUR 290,000.-).

(iv) Full restatement of the articles of association of the Company (the "Articles"); and

(v) Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 237,500), in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) by way of the issuance of the two hundred and thirty-seven thousand five hundred (237,500) New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to the New Shares and their full payment as follows:

The Sole Shareholder hereby subscribes to the two hundred and thirty-seven thousand five hundred (237,500) New Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up together with a share premium of two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000.-) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three million one hundred and thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,137,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in articles 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by article 1832 of the civil code, as amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing two hundred and fifty thousand (250,000) shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into twenty-five thousand (25,000) class A shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class B shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class C shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class D shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class E shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class F shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class G shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class H shares of the Company, twenty-five thousand (25,000) class I shares of the Company, and twenty-five thousand (25,000) class J shares of the Company, having a par value of EUR 1 each and to re-allocate the paid-in share premium in an aggregate amount of two million nine hundred thousand Euro (EUR 2,900,000.-) pro rata to each of these class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares, such that each class of shares is allocated in aggregate a share premium of one hundred thousand Euro (EUR 290,000.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

"Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

1.1 There is hereby established by a single founding member, a company in the form of a private limited company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code, as amended, and the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company has initially one sole shareholder. The Company may, however, at any time be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name. The Company exists under the name "German Retail Income 6 S.à r.l."

3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.

3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.

3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Object.

4.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

4.2 This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

4.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

4.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

4.5 The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

4.6 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

4.7 Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares, Share capital increase

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) class A shares, twenty-five thousand (25,000) class B shares, twenty-five thousand (25,000) class C shares, twenty-five thousand (25,000) class D shares, twenty-five thousand (25,000) class E shares, twenty-five thousand (25,000) class F shares, twenty-five thousand (25,000) class G shares, twenty-five thousand (25,000) class H shares, twenty-five thousand (25,000) class I shares, and twenty-five thousand (25,000) class J shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 In addition to the share capital, the shareholder(s) of the Company (the "Shareholder(s)") may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares in accordance with section 6.5, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution. The amount of the capital contribution account 115 may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares in accordance with section 6.5, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.4 The Company may only acquire its own shares for the purpose of and subject to their immediate cancellation.

6.5 Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Any redemption shall be triggered by the Company. The Shareholder(s) have no right to force any redemption of their shares. The redemption price shall be agreed upon between, on the one hand, the Shareholder whose shares are redeemed and, on the other hand, the general meeting of Shareholders resolving on the redemption and cancellation of the shares and, accordingly, on the reduction of the Company's share capital, both parties acting reasonably, notably taking into consideration the financial rights attached to the relevant class of shares as per these Articles.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

- (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding; when the class A shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;
- (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;
- (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding;
- (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding;
- (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding;
- (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding;
- (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding;
- (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding;
- (ix) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.6 The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution.

7. Shares.

7.1 All shares will be and remain in registered form.

7.2 Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.

7.3 Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 Each share of the Company is indivisible vis à vis the Company. Coowners of shares must be represented by a common representative vis à vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of shares.

8.1 The Shares may be transferred freely amongst the Shareholders.

8.2 Where the Company has a sole Shareholder, such Shareholder may freely transfer his/her/its shares.

8.3 Where the Company has several Shareholders, any transfer of shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three quarters of the issued share capital.

8.4 Any transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of shares is binding vis à vis the Company or vis à vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

9. Share capital increase. The share capital of the Company may be increased once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles, provided that:

(i) any increase of the share capital (a) shall be made proportionately within the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares;

(ii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and

(iii) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

Management; Auditor

10. Managers.

10.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)").

10.2 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

10.3 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

10.4 The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers and class B managers.

10.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

11. Board of Managers.

11.1 Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board").

11.2 The Board will appoint one Manager as chair (the "Chair of the Board").

11.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

12. Powers of Management.

12.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of the Management.

12.2 The Management may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

12.3 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

13. Meetings of the Board and Written Decisions.

13.1 The Board will meet upon the request of any two or more Board members, and where there are both class A managers and class B managers, by at least one manager of each such class.

13.2 The Chair of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or e-mail. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.

13.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.

13.4 The Chair of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chair of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.

13.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.

13.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

13.7 Subject to section 13.8, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office.

13.8 If the appointed Managers have been qualified as class A managers and class B managers, the quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one class A manager and one class B manager.

13.9 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes of the Board members present or represented at the relevant Board meeting. In the case of a tied vote, the Chair of the Board has a casting vote.

13.10 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.

13.11 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.

13.12 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.

14. Representation of the Company.

14.1 Where only one Manager has been appointed, the Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of that Manager.

14.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis à vis third parties by the joint signatures of any two Board members.

14.3 Notwithstanding the above, the Company will be bound vis à vis third parties only by the joint signatures of one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the Shareholders (as applicable) have appointed a class A manager(s) and class B manager(s).

15. Conflict of Interests.

15.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").

15.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.

15.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

16. Indemnification of Managers.

16.1 The Company will indemnify its Manager(s), and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which the Manager(s) is/(are) party for being or having been Manager(s) of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor if and to the extent they are not entitled to indemnification by such other company.

16.2 Indemnification will only be provided if and to the extent the Manager(s) is/(are) not finally adjudged in an action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

16.3 In the event of a settlement, indemnification will only be provided if and to the extent the Company is advised by its legal counsel that the Manager(s) did not commit a breach of his/her duties.

16.4 The foregoing right of indemnification does not exclude other rights to which the Manager(s) and, if applicable its/(their) successors, heirs, executors and administrators may be entitled.

17. Audit.

17.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.

17.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.

17.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

18. Shareholders' Resolutions.

18.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

18.2 One vote is attached to each share, except as otherwise provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

18.3 Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

18.4 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

19. Written Resolutions.

19.1 If the Company has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

19.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it

back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

19.3 The formal requirements set forth in section 19.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

19.4 The formal requirements set forth in section 19.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

19.5 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

20. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

20.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, such annual Shareholders' meeting shall be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

20.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.

20.3 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.

20.4 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.

20.5 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, as amended from time to time, are not applicable to that situation.

21. Procedure at Shareholders' meetings.

21.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.

21.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

21.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

21.4 The Chair of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chair of the Shareholders' Meeting").

21.5 The Chair of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chair of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").

21.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.

21.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.

21.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

Financial year, Distributions of earnings

22. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December of every year.

23. Approval of financial statements.

23.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

23.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.

23.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

24. Allocation of Profits.

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 The sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders shall determine whether all or part of the remainder of the net profits shall be distributed.

24.4 As long as any class J shares are outstanding, the holders of class J shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class J shares held by them.

24.5 In the case where there shall no longer be any class J shares outstanding in the Company, the holders of class I shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class I shares held by them.

24.6 In the case where there shall no longer be any class I shares outstanding in the Company, the holders of class H shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class H shares held by them.

24.7 In the case where there shall no longer be any class H shares outstanding in the Company, the holders of class G shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class G shares held by them.

24.8 In the case where there shall no longer be any class G shares outstanding in the Company, the holders of class F shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class F shares held by them.

24.9 In the case where there shall no longer be any class F shares outstanding in the Company, the holders of class E shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class E shares held by them.

24.10 In the case where there shall no longer be any class E shares outstanding in the Company, the holders of class D shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class D shares held by them.

24.11 In the case where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class C shares held by them.

24.12 In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

24.13 In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of Shareholders, in proportion to the number of class A shares held by them.

25. Interim dividends.

25.1 The Management is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

25.2 Interim dividends decided to be paid by the Management pursuant to this section 25 can only be distributed according to the rules of priority and proportions set out in section 24 above for the declaration of dividends by the Shareholder (s).

Dissolution, Liquidation

26. Dissolution and liquidation.

26.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

26.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).

26.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at three thousand three hundred euros (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

German Retail Income 2 L.P., un limited partnership constitué et enregistré selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Island House, Peter Street, St Helier, Jersey JE24SP et immatriculé auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 1955 (l'«Associé Unique»),

représenté par Madame Rachida El Farhane, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Représentant»), en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par Représentant et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de German Retail Income 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.908 (la «Société»). La Société a été constituée le 27 mars 2015 selon un acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(i) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par l'émission de deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»).

(ii) Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000,-), par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 1.137.500,-).

(iii) Conversion des deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie D de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie E de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie F de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie G de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie H de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie I de la Société et vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie J de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et réattribution de la prime d'émission libérée de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000,-) au pro rata de chacune de ces parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J, afin que chaque catégorie de parts sociales se voit allouer une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-).

(iv) Refonte intégrale des statuts de la Société (les "Statuts"); et

(v) Divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par l'émission des deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare accepter et enregistrer les souscriptions des Nouvelles Parts Sociales suivantes et leurs libérations intégrales de la façon suivante:

L'Associé Unique déclare souscrire aux deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission d'un

montant de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000,-) au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de trois millions cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 3.137.500,-).

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant qui déclare que les conditions décrites aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ont été remplies et apporte la preuve que ces conditions ont été remplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales existantes de la Société, d'une valeur nominale d'un euro chacune, en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie D de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie E de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie F de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie G de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie H de la Société, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie I de la Société et vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie J de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de réattribuer la prime d'émission libérée d'un montant total de deux millions neuf cent mille euros (EUR 2.900.000,-) au pro rata de chacune de ces parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J, afin que chaque catégorie de parts sociales se voit allouer une prime d'émission totale de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler intégralement les Statuts de sorte à ce qu'ils aient la teneur suivante:

«Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par l'Acte du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

2. Dénomination de la Société. La Société adopte la dénomination «German Retail Income 6 S.à r.l.».

3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet.

4.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

4.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.3 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

4.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.5 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.6 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.7 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Cessions de parts

6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie A, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie B, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie C, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie D, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie E, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie F, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie G, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie H, vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie I et vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. Le montant du compte prime pourra être utilisé dans le but du rachat de toute catégorie de Parts Sociales, conformément à la section 6.5, pour compenser toute perte nette réalisée, pour opérer à une distribution aux associés ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale.

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée. Le montant du compte 115 pourra être utilisé dans le but du rachat de toute catégorie de parts sociales, conformément à la section 6.5, pour compenser toute perte nette réalisée, pour opérer à une distribution aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

6.4 La Société ne peut acquérir ses propres parts sociales qu'aux fins et sous réserve de leur annulation immédiate.

6.5 Sous réserve de conformité avec le droit applicable, le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'une catégorie entière de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en circulation dans cette catégorie, à condition que l'ordre de rachat décrit ci-dessous soit respecté. Tout rachat sera initié par la Société. Le(s) Associé(s) n'ont pas le droit de forcer un rachat de leurs parts sociales. Le prix de rachat devra être convenu entre, d'une part, les Associés dont les parts sociales sont rachetées et, d'autre part, l'assemblée générale des Associés statuant sur le rachat et l'annulation des parts sociales et, par conséquent, sur la réduction du capital social de la Société, les deux parties agissant raisonnablement, et prenant notamment en compte les droits financiers attachés aux catégories de parts sociales concernées, conformément aux présents Statuts.

Les rachats mentionnés ci-dessus se feront dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune part sociale de catégorie A ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie B en circulation; lorsque les parts sociales de catégorie A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(ii) aucune part sociale de catégorie B ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie C en circulation;

(iii) aucune part sociale de catégorie C ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie D en circulation;

(iv) aucune part sociale de catégorie D ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie E en circulation;

(v) aucune part sociale de catégorie E ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie F en circulation;

(vi) aucune part sociale de catégorie F ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie G en circulation;

(vii) aucune part sociale de catégorie G ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie H en circulation;

(viii) aucune part sociale de catégorie H ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie I en circulation;

(ix) aucune part sociale de catégorie I ne peut être rachetée si la Société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie J en circulation.

6.6 Les dispositions qui précèdent ne porteront pas préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution.

7. Parts sociales.

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des parts sociales.

8.1 Les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Tout transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par la Société conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

9. Augmentation du capital social. Le capital social de la Société pourra être augmenté une ou plusieurs fois par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à toute modification des Statuts, sous réserve que:

(i) toute augmentation du capital social (a) soit effectuée proportionnellement entre les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D, les parts sociales de catégorie E, les parts sociales de catégorie F, les parts sociales de catégorie G, les parts sociales de catégorie H, les parts sociales de catégorie I et les parts sociales de catégorie J et (b) résulte à ce que chaque Associé détienne une part proportionnelle de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G, de parts sociales de catégorie H, de parts sociales de catégorie I et de parts sociales de catégorie J;

(ii) toute sous-division d'une catégorie de parts sociales en de nouvelles catégories de parts sociales implique que chaque associé de l'ancienne catégorie de parts sociales non divisée détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle catégorie sous-divisée de parts sociales; et

(iii) toute combinaison ou agrégation de catégories de parts sociales en une nouvelle catégorie de parts sociales implique que chaque associé de l'ancienne catégorie de parts sociales détienne une part proportionnelle de chaque nouvelle et combinée catégorie de parts sociales.

Gérance; Commissaire aux comptes

10. Gérants.

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

10.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

10.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

10.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

10.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles au sujet de la Société ou toute information concernant la Société dont la divulgation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle divulgation est obligatoire par la loi.

11. Conseil de Gérance.

11.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

11.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

11.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

12. Pouvoirs des Gérants.

12.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

12.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

12.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

13. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

13.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

13.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par e-mail. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

13.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

13.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

13.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

13.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

13.7 Sous réserve de la section 13.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

13.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

13.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

13.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents ou représentés à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

13.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

13.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

14. Représentation de la Société.

14.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

14.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

14.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou les Associés (selon le cas) a/ont nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

15.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Re-

présentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

15.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

16. Indemnisation des Gérants.

16.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

16.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

16.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

16.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

17. Commissaire aux comptes.

17.1 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.2 Si aucun commissaire aux comptes n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

18. Résolutions des Associés.

18.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

18.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

18.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

18.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

19. Résolutions écrites.

19.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

19.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, email ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

19.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 19.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

19.4 Les exigences énoncées au paragraphe 19.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

19.5 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

20. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associées.

20.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

20.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

20.3 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

20.4 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

20.5 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associées par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

21. Procédure lors des assemblées des Associés.

21.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

21.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

21.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

21.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

21.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

21.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associées, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

21.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

21.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

Exercice social, Distributions des gains

22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

23. Approbation des comptes annuels.

23.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

23.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

23.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

24. Affectation des bénéfices.

24.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, autorisations, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

24.2 Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte de la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 L'Associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des Associés déterminera si tout ou partie du solde des bénéfices annuels nets sera distribué 24.4 Aussi longtemps qu'il reste des parts sociales de catégorie J, les porteurs de parts sociales de catégorie J recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie J qu'ils détiennent.

24.5 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie J dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie I recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie I qu'ils détiennent.

24.6 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie I dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie H recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie H qu'ils détiennent.

24.7 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie H dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie G recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie G qu'ils détiennent.

24.8 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie G dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie F recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie F qu'ils détiennent.

24.9 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie F dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie E recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie E qu'ils détiennent.

24.10 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie E dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie D recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie D qu'ils détiennent.

24.11 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie C recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie C qu'ils détiennent.

24.12 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie B recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie B qu'ils détiennent.

24.13 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie A recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, selon le cas, suite à la décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés en proportion du nombre de parts sociales de catégorie A qu'ils détiennent.

25. Dividendes intérimaires.

25.1 La Gérance est autorisée à verser des acomptes sur dividendes, à condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

25.2 Les acomptes sur dividendes dont le paiement a été décidé par la Gérance conformément à cet Article ne pourront être distribués que conformément aux règles de priorité et de proportions prévues à la section 24 ci-dessus pour la déclaration de dividendes par l'/les Associé(s).

Dissolution, Liquidation

26. Dissolution et liquidation.

26.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

26.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Loi applicable

27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelle que forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15460. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076878/881.

(150087789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Viclux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.990.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE EIGHT MAY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

SHAW PARTICIPATION CO.INC., a International Business Company duly incorporated and existing under the Law of the United Kingdom, with registered office in Road Town, Tortola FI, British Virgin Islands, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number 273669,

here represented by Mrs Emilie QUÉREL, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy dated 7 May 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is hereby formed under the name of "VICLUX Soparfi S.A.". The company will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 15,500 (fifteen thousand five hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and 15,500 (fifteen thousand five hundred) non-voting privileged shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

Shares issued in bearer form should be deposited in with a depositary appointed by the sole director, or in case of plurality of directors, by the board of directors, in conformity with article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Any bearer shareholder can request in writing an issue by the depositary of a certificate attesting all transcriptions in his or her regard. Any transfer of bearer shares can be only effected in respect of article 42 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and 500,000 (five hundred thousand) non-voting privileged shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of article 32-4 of the law of August 10, 1915, as amended.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting

of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of June at 4.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote, except nonvoting privileged shares which shall entitle to vote only when such voting right is provided by law.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first of January and ends on thirty-first of December of each year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements and with the rights attached to the non-voting privileged shares.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital and without any prejudice to the rights of the non-voting privileged shareholders.

Privileged non-voting shares shall entitle to a privileged and cumulative dividend, equal to 1% of their nominal value, without prejudice to the right to distribution *pari passu* with other shares of the surplus of the benefits.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Privileged non-voting shares entitle to preferential right to reimbursement of the contribution, without either prejudice to the right they give to participate *pari passu* in the distribution of the liquidation product together with the other shares, or prejudice to their right to the privileged and cumulative dividend.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The 15,500 (fifteen thousand five hundred) ordinary shares and the 15,500 (fifteen thousand five hundred) non-voting privileged shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, SHAW PARTICIPATION CO.INC., above named, represented as above stated.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,400.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, above named, represented as abovementioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at one.

The following has been elected as sole director, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

- Mrs Kristen SIMAT, lawyer, born on 7 June 1974 in New York, residing professionally in 24, Fifth Avenue, Apt 1008, 10011 New York.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: PARC IMMOBILIERE, a société anonyme, having its registered office in 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B84249.

Third resolution

The company's registered office is located in 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE HUIT MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SHAW PARTICIPATION CO.INC., une International Business Company, ayant son siège social à Road Town, Tortola FI, Îles Vierges britanniques, inscrite auprès du Register of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 273669, ici représenté par Madame Emilie QUÉREL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 7 mai 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «VICLUX Soparfi S.A.». La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions privilégiées sans droit de vote ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000 (un million d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et 500.000 (cinq cent mille) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les actions privilégiées sans droit de vote lesquelles ne donnent droit de vote que dans les cas prévus par la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année Sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives et des droits attribués aux actions privilégiées.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit, le tout sans préjudice des droits attribués aux actions privilégiées.

Les actions privilégiées sans droit de vote donnent droit à un dividende privilégié récupérable, égal à 1% de leur valeur nominale, sans préjudice de leur droit dans la répartition pari passu avec les autres actions du surplus des bénéfices.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les actions privilégiées sans droit de vote confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport, sans préjudice de leur droit de participation pari passu avec les autres actions dans la distribution du boni de liquidation, le tout sans préjudice de leur droit récupérable au dividende privilégié.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ordinaires et les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions privilégiées sans droit de vote ont été souscrites par l'actionnaire unique, SHAW PARTICIPATION CO.INC., prénommé, représentée comme dit ci-avant.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- Madame Kristen SIMAT, avocat, né à New York le 7 juin 1974, demeurant professionnellement au 24, Fifth Ave., Apt 1008, 10011 New York.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: PARC IMMOBILIERE, une société anonyme, ayant son siège au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B84249.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. QUEREL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077467/415.

(150087621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

City RE 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.935.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075872/14.

(150086698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

2 Way Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.090.

—
EXTRAIT

En date du 8 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La nomination de Madame Wioletta Ciesielska, née le 26 novembre 1973 en Skieriewice, Pologne, avec adresse professionnelle au ul. Krucza 24/26, 00-526 Varsovie, Pologne, est élue nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 8 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- La nomination de Monsieur Mariusz Wisniewski, né le 17 novembre 1982 en Polczyn-Zdroj, Pologne avec adresse professionnelle au ul. Krucza 24/26, 00-526 Varsovie, Pologne, est élu nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 8 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- La résignation de société Travis Management S.A., avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gérant de classe B de la Société, avec effet au 8 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- La nomination de Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, née le 13 août 1977 en Chojnice, Pologne avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 8 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée; et

- La nomination de Monsieur Igor Ismagilov, né le 27 juin 1987 en Leningrad, Russe avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 8 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 mai 2015.

Référence de publication: 2015075718/26.

(150086606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.
